

COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 9 mars 2015,

Objet : Régime frais de santé

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de la branche des Etablissements d'Enseignement Privés sous contrat (EEP) ont, comme vous le savez, décidé de mettre en place, au niveau national, un régime frais de santé obligatoire, solidaire, mutualisé et responsable financé à 50/50 entre salarié et employeur à **compter du 1^{er} janvier 2016**.

Ils ont décidé de recommander aux établissements des organismes assureurs pour la souscription au régime de frais de santé national de l'Enseignement catholique. Cette recommandation **d'organismes assureurs** nécessite une procédure de mise en concurrence. C'est la Commission Paritaire Nationale « Santé » (CPN « Santé ») qui a été chargée de l'organiser.

Les organismes assureurs avaient jusqu'au **10 février 2015** pour répondre à l'appel d'offres. La CPN « Santé » s'est réunie **mercredi 4** et **jeudi 5 mars** pour la restitution du dépouillement réalisé par le Cabinet Actense.

Cinq dossiers répondant aux critères d'éligibilité ont été examinés.

La réponse d'un assureur n'a pas été retenue car elle ne répondait pas totalement aux attentes des partenaires sociaux.

Les quatre autres candidats seront auditionnés les **18 et 19 mars prochain**.

Au terme des auditions, la CPN « Santé » choisira les assureurs qui proposeront aux établissements le même « produit ».

Une phase de négociation s'ouvrira alors avec les assureurs sélectionnés en vue de les faire converger vers un tarif unique, vers des modalités de gestion harmonieuses sur le territoire et vers des frais de chargement équivalents.

En **avril 2015** le montant des contributions (salarié, ayants-droit) et les garanties seront définitivement arrêtés et communiqués.

En **juin 2015**, seront adressées toutes les informations pratiques et techniques sur le régime et son déploiement, les formalités à accomplir...

A partir de **septembre 2015**, chaque établissement recevra un courrier lui permettant de solliciter les kits clé en main d'adhésion à l'organisme assureur qu'il choisira.

Pour aller plus loin

Quels seront les salariés concernés ? Quelles dispenses d'adhésion ? Que faire en cas de régime existant dans l'établissement ?

Vous pouvez nous contacter en utilisant l'adresse mail : brancheEEP-sante@collegeemployeur.org.

